

## Texte action

CAA du 12/09/25 –



## Bourse du travail de Lille-Fives

### CONTEXTE

La situation internationale reste évidemment préoccupante. Le même jour, Netanyahu a fait bombarder le Qatar et Poutine a laissé ses drones frapper le sol polonais. Au milieu de cette mêlée guerrière, Trump malgré ses rodomontades ne parvient plus à cacher la nature impérialiste désormais débridée du rôle des Etats-Unis sur la scène internationale.

Cette instabilité se paye au prix de vies humaines assassinées sans nombre en Ukraine comme en Palestine ou au Soudan. Le gouvernement français n'aura pas su montrer une autre voie et, en désignant son ancien ministre de la Défense nouveau 1er ministre, Macron confirme aussi que le seul avenir qu'il entrevoit c'est de nous préparer à la guerre à coup de milliards de commandes de matériel militaire, d'avions de chasse, de missiles ou d'autres gadgets mortifères high tech.

La France de Macron renonce même à faire respecter le droit international comme la convention sur la prévention du crime de génocide, ce qu'elle pourrait faire en appliquant à Israël des sanctions commerciales et en mettant en œuvre le mandats d'arrêt de la CPI contre Netanyahu. La reconnaissance de l'Etat de Palestine n'est même pas encore certaine à cette heure. Ce spectacle est désolant alors on ne peut que se réjouir d'avoir vu de nombreux manifestants le 10 septembre, notamment les jeunes, arborer les couleurs palestiniennes en solidarité avec les victimes de Gaza. Le mouvement social, en France comme aux Etats-Unis et espérons-le demain en Russie ou en Iran, est le seul capable d'ouvrir une véritable perspective de paix juste et durable pour l'humanité. La lutte solidaire est aussi le moyen concret et efficace de faire reculer le racisme quand la haine est désormais excitée par les provocations incessantes de médias comme CNews ou de politiciens comme Lepen ou Retailleau. Dans l'Education Nationale en particulier, c'est la résistance collective qui permettra aux collègues de faire face aux attaques de l'extrême-droite contre nos métiers et contre le projet émancipateur que nous portons pour l'Ecole Publique

Cela doit aussi nous conforter dans nos combats syndicaux actuels, nos responsabilités à les faire gagner nous engagent aussi à cette hauteur-là.

## Fonction Publique

### PSC

La CAA de Lille conteste le report à nouveau de l'entrée en vigueur de la PSC au 1er mai 2026. Nous en sommes désormais à près d'un an et demi de retard par rapport à la date initiale du 1er janvier 2025. C'est autant d'économies pour le gouvernement faites sur le dos des collègues. En effet, avec une

participation employeur de 37,70€ mensuels par agent.e, et déduction faite de la participation actuelle de 15€, c'est presque 23€ mensuels d'économies par agent.e du périmètre de nos 3 ministères concernés. Avec 1,682 millions d'agent.es, c'est la coquette somme 38,5 millions d'euros par mois, et sur 17 mois près de 656 millions d'euros, que les reports successifs ont fait perdre aux agent.es. La CAA de Lille redoute également le creusement des inégalités que cette PSC fait planer en prélevant proportionnellement plus sur les salaires/traitements des collègues les plus modestes que sur les plus fortes rémunérations puisque la cotisation PSC est plafonnée à 1 PMSS (plafond mensuel de la sécurité sociale, 3925€ bruts au 1er janvier 2025). Enfin le découplage santé/prévoyance fait craindre le risque que les population d'agent.es les plus jeunes et les plus en forme se désintéressent d'un contrat prévoyance, voulu facultatif par le gouvernement.

## **Education**

### **Bilan général de rentrée**

Comme les années précédentes, les effectifs sont à la hausse dans la plupart des établissements, parfois au-dessus des 30 en collège, et au-delà des 37 en lycée, avec des équipes souvent incomplètes au sens large. professeurs, CPE, AESH, mais aussi PsyEN, AS, infirmières, administratifs. L'éducation prioritaire n'est pas épargnée.

A ce propos, le Snes-FSU dénonce une véritable politique de sous-estimation des effectifs élèves dans les collèges, visant à placer les établissements sous le seuil de création de divisions. Les DGH, ainsi rendues insuffisantes, veulent obliger les établissements à arbitrer entre classes surchargées et suppressions des dispositifs et enseignements facultatifs financés sur la marge.

Les collègues ont constaté le décalage entre les ambitions affichées par le ministère et la réalité des moyens engagés sur le terrain, y compris sur des sujets extrêmement préoccupants : on peut citer par exemple les formations indigentes sur la lutte contre le harcèlement.

### **Lutte contre le harcèlement en milieu scolaire**

Aussi nécessaire que soit la lutte contre le harcèlement, la mise en place de PHARE s'est faite dans la précipitation et en l'absence d'une formation de qualité pour les collègues concerné.e.s.

Cela revient à faire reposer la responsabilité de la gestion de situations sérieuses et souvent complexes sur des collègues peu ou pas formé.e.s.

La lutte contre le harcèlement scolaire exige en réalité des moyens pour obtenir des équipes pluridisciplinaires au complet, et de former les personnels sur le temps de service, et non des mesures d'affichages (badges) ou des événements (NAH) médiatisés en décalage avec la réalité des établissements.

### **Bâti scolaire**

Les questions de bâti scolaire dégradé, peu ventilé, peu isolé, inadapté aux variations de températures liées au changement climatique sont toujours d'actualité. Elles compliquent les conditions de travail et d'enseignement dans les établissements. Cette question doit devenir de manière urgente prioritaire dans le budget de l'Etat.

## **PassCulture**

Il est à noter la probable continuité du gel des financements sur la plateforme ADAGE en raison de la baisse des crédits du PassCulture. Cela équivaut à une diminution de fait des budgets pédagogiques, crée de la confusion et empêche la mise en place des projets de l'année

## **Budget des lycées**

les inquiétudes sont vives car le budget ne permet déjà plus d'envisager le fonctionnement normal (financement de la reprographie, des TP de Physique et de SVT...). Une fois de plus la décentralisation que le SNES-FSU a toujours combattu montre ses limites et il est anormal qu'au quotidien les enseignements ne soient plus possibles dans de bonnes conditions.

## **Affectations**

Comme chaque été, un gros travail de suivi a été effectué tout au long de l'été au sujet des affectations et des recours suite à la publication des résultats du mouvement intra. Constat qu'après 5 années de loi TFP, la situation se dégrade: outre l'opacité des opérations, notons la mise en concurrence sur les affectations entre TZR, titulaires ayant effectué des recours et non titulaires, avec de plus en plus d'établissements rêvant de pouvoir choisir, durant l'été, leurs personnels (titulaires ou non). Les conséquences de la loi TFP sont de plus en plus visibles sur le terrain, tant elles touchent les personnels.

Le SNES-FSU ne cesse de rappeler son attachement au statut, ainsi que ses revendications: à savoir le retour au paritarisme et à des opérations d'affectation claires et transparente. Il doit rappeler et populariser ses mandats, afin de combattre l'idée selon laquelle le mouvement national serait l'une des causes du désaveu pour nos métiers.

Si la profession a raison de se montrer méfiante, c'est bien en raison, non pas des règles d'affectations, mais bien de l'opacité des opérations de mobilité.

## **Carrières/Salaires**

L'abandon des mesures de carrières, visant à raccourcir la classe normale des personnels, est une nouvelle preuve (s'il en fallait une) que le précédent gouvernement n'a jamais eu l'intention de revaloriser les personnels, ni de répondre à la durable crise d'attractivité qui frappe nos métiers. Une revalorisation à la hauteur de nos enjeux nécessitera de fortes mesures de carrière (refonte des grilles, accès pour toutes et tous à la classe exceptionnelle) mais également un dégel et un rattrapage du point d'indice. Ces mesures nécessitent une politique rupture forte avec la politique néolibérale menée depuis 2017.

## **Pacte**

Les récentes modifications réglementaires confirment nos analyses, en redéployant les moyens consacrés en HSE pour le financement de "parts fonctionnelles" (accompagnement aux devoirs, stages de réussite). La création de parts fonctionnelles "glissantes", ainsi que la déconnexion du RCD de ces missions peut indiquer des difficultés à trouver des volontaires. On ne peut exclure que ces évolutions conduisent à des pressions croissantes pour la prise en charge de parts fonctionnelles, tout comme la prise en charge de parts modulables (mission de professeur.e principal) fait elle aussi l'objet de pressions.

## **Offensive sur l'évaluation**

### **- Collège**

Une note de service est parue au BO du 04 septembre 2025 sur les modalités d'attribution du DNB. Elle entend encourager l'intrusion des chef·fes d'établissement dans l'évaluation des élèves, via une « concertation » organisée « au sein des conseils d'enseignements et du conseil pédagogique ». La présentation du chef d'établissement comme "garant de la représentativité des moyennes des élèves" constitue une attaque explicite contre l'expertise des collègues.

Pour le SNES-FSU, le cadrage hiérarchique de cette « concertation » traduit la volonté de confier au chef d'établissement un nouvel outil de management pédagogique, source de prescriptions et de pressions

susceptibles de s'exercer in fine sur les taux de réussite à l'examen. Les équipes doivent veiller à ne rien se laisser imposer quant à leurs pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, le Snes-FSU continue de lutter contre les "groupes de besoin" et contre le "Choc des savoirs", d'autant que sur le terrain les groupes de niveau ont commencé à disparaître dans un certain nombre d'établissements. Ces groupes ne permettent pas aux élèves de progresser, bien au contraire, comme l'a démontré le rapport de l'Inspection Générale. De plus, ils alourdissent la charge de travail des collègues, les contraignent à des progressions communes au mépris de leur liberté pédagogique, et enfin désorganisent les emplois des élèves et des professeur.e.s.

### **Lycée : réactivation des PLE**

- 2021 n'a pas servi de leçon : non seulement le Ministère de l'Éducation Nationale essaie à nouveau de contrôler l'évaluation des élèves dans le cadre du contrôle continu, mais cela s'effectue en plus dans un contexte d'instabilité politique où on ne sait même pas à cette heure qui sera notre ministre, ni quelle politique sera la sienne. Cependant, notre statut n'a pas changé : les ORS 2014 du Code de l'Éducation nous garantissent toujours la liberté pédagogique d'organiser nos cours et nos évaluations comme nous l'entendons, dans le respect bien sûr des programmes et des textes officiels. Une circulaire n'a pas le pouvoir de contrevenir au statut, et le SNES-FSU de Lille continuera d'informer les collègues en lycée sur leur droit à décider de toutes les évaluations hors épreuves finales et terminales, lors des HIS, stages, et instances syndicales. Nul besoin d'aller au conflit majeur localement : le simple rappel de ce texte du Code de l'Éducation pendant les réunions dédiées au PLE et en CA a réussi à faire reculer très rapidement les IPR et CE en 2021 et à faire oublier le PLE pendant 4 ans. Bis repetita !

- Le SNES-FSU de Lille continue de siéger en Comité de Suivi des Examens et portera lors du prochain les griefs sur le bac et les BTS exprimés par les collègues qui ont contacté la permanence, mais aussi les améliorations constatées à pérenniser.

- La baisse des budgets des lycées se fait durement sentir tant sur l'entretien, que sur le bâti, et sur les fournitures et projets pédagogiques.

### **Campus de l'Innovation**

Le Snes-FSU s'oppose à la référence explicite aux fiches du Campus de l'Innovation, structure privée, comme éléments de correction pour de spécialité en SES. Si les consignes de correction nationales sont

un outil utile, l'impossibilité de modifier et d'ajuster ces dernières lors des commissions d'entente conduit à nier les compétences professionnelles.

### **Décentralisation, budgets des lycées**

Les inquiétudes sont vives car le budget ne permet déjà plus d'envisager le fonctionnement normal (financement de la reprographie, des TP de Physique et de SVT...). Une fois de plus la décentralisation que le SNES-FSU a toujours combattue montre ses limites et il est anormal qu'au quotidien les enseignements ne soient plus possibles dans de bonnes conditions.

La région HDF a mis au point de nouvelles modalités de calcul des DGF qui doivent rentrer en vigueur cette année : elles suscitent des interrogations légitimes, d'autant que plusieurs établissements rencontrent dès cette rentrée de grandes difficultés financières et attendent une dotation complémentaire pour simplement fonctionner au mois d'octobre.

Le Snes consultera rapidement les adhérents sur cette question, au besoin via une "enquête flash", pour montrer à nouveau toutes les limites de la décentralisation qui place de nombreux EPLE en difficulté. Par ailleurs, le Conseil Régional des Hauts de France a lancé un plan triennal de diminution des postes d'agents en lycée de -25% entre 2024 et 2027. Le SNES-FSU soutient les collègues agents contre cette attaque de leurs conditions de travail en proposant un article et une motion à déposer au premier CA de fin septembre.

### **La rentrée dans les CIO de l'Académie de Lille**

A nouveau, cette année scolaire débute avec des personnels manquants dans une bonne partie des CIO de l'académie ; postes de psyEN ou d'administratifs non pourvus, 3 CIO sans directeur (Lille, Boulogne, Dunkerque).

Les équipes sortent déjà éprouvées des 2 premières semaines de septembre lors desquelles elles ont dû gérer une très importante quantité de dossiers (350 au CIO de Lille, 123 au CIO de Lens). Demandes d'affectation d'élèves sans solution depuis juin, demandes de changement d'établissement à la suite d'un déménagement, révisions d'affectation pour obtenir une formation qui correspond davantage au projet de l'élève, jeunes qui veulent faire valoir leur droit au retour en formation initiale... ; ce sont autant de situations auxquelles nous ne pouvons pas toujours apporter de réponse favorable.

Les psyEN, directeurs et secrétaires sont alors en première ligne et reçoivent la déception et la colère des familles qui ne parviennent pas à scolariser leur enfant dans la formation ou l'établissement de leur choix ; les établissements et la DSDEN renvoyant systématiquement les familles vers les CIO.

A l'heure actuelle un nombre important d'élèves reste encore sans affectation et n'a pas pu faire sa rentrée ; même des élèves de moins de 16 ans ou des élèves qui viennent d'échouer au baccalauréat et ont pourtant un droit au maintien dans leur établissement d'origine. Nombre d'élèves titulaires d'un CAP, la plupart mineurs, n'ont pas non plus la possibilité de continuer en bac professionnel faute de volonté d'ouverture de places supplémentaires en 1ère professionnelle. L'ouverture de certains CS (Certificat de spécialisation), la plupart en apprentissage, ou de CAP en 1 an trop peu nombreux, ne permet pas de satisfaire leurs demandes de scolarisation.

Les collègues de la MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) vont devoir gérer un nombre important d'élèves dans les SAS (Sessions d'accueil et de sécurisation), en ne disposant que d'un nombre restreint de places vacantes pour les rescolariser. Ils n'ont de surcroît plus les moyens de mettre en place les dispositifs d'accueil des terminales pour les modules de re-préparation à l'examen

depuis déjà plusieurs années.

Les fiches de poste pour le recrutement des conseillers techniques départementaux en charge de la santé mentale dont les profils recherchés sont variables selon les départements se sont multipliées pour une nomination prochaine. Dans plusieurs départements, les CIO n'ont pas été informés de ces fiches de poste et les ont découvertes sur le site du MEN. Les risques de nomination "arbitraire" et de profils manquant d'expertise nous font redouter les futures mesures engagées dans le champ de la santé mentale, dont d'éventuelles évolutions des missions des psychologues, des protocoles imposés, et la remise en question de l'autonomie professionnelle des psychologues de l'EN.

### **AED, APS**

Il est essentiel que le SNES FSU accompagne juridiquement les AED concernés par la cédésation ou les baisses de quotité afin que ces derniers puissent faire valoir leurs droits, mais également pour mettre un coup d'arrêt à des pratiques managériales inacceptables.

Par ailleurs, l'accès au CDI ne doit pas dépendre du bon vouloir d'un chef d'établissement et du rectorat. Le SNES FSU exige que tout refus de CDIisation puisse faire l'objet d'un recours devant la CCP.

Sur le terrain, le SNES FSU doit donc informer son réseau des s1 pour les préparer à mettre en œuvre cette défense collective.

Par ailleurs, il continue de soutenir et d'accompagner les mobilisations initiées au mois de juin au sujet des postes d'APS qui ont été redéployés en nombre dans notre académie.

### **AESH, NON TIT enseignant-es**

De nouveau en cette rentrée 2025, les conditions d'affectation des personnels non-titulaires ont été chaotiques.:

- Pour les AESH, les affectations dans le PIAL n'ont été connues pour certains et certaines qu'à la dernière minute (soit parfois le jour de la pré-rentrée). Pour d'autres, les affectations (ou plutôt réaffectations) ne correspondaient pas à leur vœux et restent incompréhensibles lorsque notamment dans le PIAL de nouveaux recrutements ont lieu (par exemple, une nouvelle AESH est recrutée et exerce au collège quand une AESH avec plus d'ancienneté a émis le vœu de rester au collège et se retrouve ré-affectée en primaire). Par ailleurs, la fiche de vœux pour les AESH n'est pas une pratique utilisée dans tous les PIAL ne leur laissant pas la possibilité d'exprimer leurs souhaits et leurs contraintes.

- Pour les affectations des non-titulaires enseignants, CPE, Pasy-EN, les règles deviennent très obscures et accroissent la concurrence avec les TZR. Les affectations données en juillet ont pu être modifiées juste avant la rentrée, des CDD affectés avant des CDI et avant des TZR...

Nous voyons le résultat de la suppression des CCP d'affectations (ou phase d'ajustement), le manque de barème d'affectation pour les non-titulaires et/ou de règles d'ancienneté au moins pour les affectations des AESH. Nous demandons la mise en place de fiche de vœux à l'échelle académique pour les AESH, de mise en place de règles bien définies pour prendre en compte au moins l'ancienneté et la situation familiale afin de garantir un système équitable d'affectation chez les non-titulaires enseignants, CPE, Psy-EN et AESH.

# **ACTION**

## **Bilan du 10 et perspectives**

Si la matinée a été marquée par des opérations escargots et des tentatives de blocage sur les ronds-points, ce sont les manifestations qui ont le plus rassemblé. Le Snes-FSU a donc bien fait d'appeler à soutenir et à manifester.

De nombreuses manifs intersyndicales ont eu lieu dans notre académie, celle de Lille étant particulièrement réussie avec 20 000 personnes : les cortèges constitués de nombreux jeunes, sur des slogans qui rejoignent nos revendications sur la justice fiscale sociale avec bien sûr une dimension plus politique sur le rejet de Macron et de son mépris pour la démocratie avec la nomination de Lecornu. quelques établissements avec des taux intéressants, suite à des HIS organisée par des militant-e-s. Il semble donc bien que les appels syndicaux aient été entendus et ont permis d'imprimer une coloration sociale au 10, et ainsi d'en faire un vrai tremplin pour le 18. On peut constater aussi qu'il n'y a pas eu « d'effet de souffle » Lecornu, qui aurait éteint les braises de la colère du 10 et compliqué le 18.

## **Il reste 2 défis à relever :**

- mobiliser largement la profession le 18, merci pour le tract et les visuels.
- et pour cela rendre visible l'Educ dans les manifs, pour rendre envisageables des suites dans le 2d degré au moins.

Le plan d'action du SNES FSU doit être la hauteur de l'immense colère partagée dans l'éducation nationale par toutes les catégories de personnel. Réussir dans l'unité la plus large la journée du 18 n'est qu'un premier objectif.

Il ne faut surtout pas retomber dans la succession des journées d'action qui ont pu désabuser et épuiser nos collègues depuis le mouvement sur les retraites Il nous faut donc multiplier les HIS et les AG afin que les collègues s'approprient le mouvement, et qu'ils et elles se posent la question de la grève reconductible et d'actions publiques pour rendre visibles les problèmes de l'éducation nationale. Dans ce contexte, le Snes-FSU a une responsabilité particulière. Il doit envoyer un signal à la profession pour témoigner de ce changement de braquet en donnant pour suite au 18 la perspective de 3 jours de grève consécutifs. Cette proposition doit être faite à la FSU en vue de l'intersyndicale Education avant le 18. D'ores-et-déjà, et avant même le 18, une date doit être annoncée pour les jours qui suivent afin qu'elle puisse être discutée dans les établissements et donner corps au plan d'action incluant 3 jours de grève consécutifs.

**Adopté à l'unanimité (41 POUR)**